



CUA Communauté
Urbaine
d'Alençon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Direction Générale
Service des Assemblées

GC/
SA/ARCUA2024-03

ASSEMBLÉES

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) de
Normandie – Désignation du représentant du Président au sein du
collège 1-

Monsieur Thierry MATHIEU – Vice -Président

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du 9 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Communautaire a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté ARCUA2020-037 en date du 24 juillet 2020 par lequel le Président a donnée délégation à Monsieur Thierry MATHIEU, 8^{ème} Vice-Président,

Vu la composition du Comité Régional l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) de Normandie,

CONSIDERANT que Monsieur le Président, membre de droit du premier collège, peut se faire représenter au sein de cette instance,

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Thierry MATHIEU, 8^{ème} Vice-Président, est désigné en qualité de représentant du Président de la Communauté urbaine d'Alençon pour siéger au sein du collège 1 du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) de Normandie

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Orne.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Alençon, le - 4 MARS 2024
Le Président de la Communauté Urbaine,
Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO